



Ministères - Services - Etablissements

Transition Ecologique, Développement Durable, Environnement, Biodiversité, Technologies Vertes,

Energie, Climat, Transports, Infrastructures, Risques Naturels, Risques Technologiques, Equipement, Logement,

Urbanisme, Aménagement du Territoire, Solidarité entre les Territoires, Renouvellement Urbain, Mer

CTM budgétaire du 28 septembre 2022

Toucher le fond pour rebondir...ou préparer les prochains transferts ?



Les sujets sur la table...

financière de plus en plus tendue pour les agents, quels signaux

« tangibles et trébuchants » seraient envoyés pour leurs rémunérations, leur action sociale ?

- Face à la dégradation de leurs conditions de travail, à la perte de sens et de valorisation, quels leviers concrets mobilisés pour leur simplifier la vie et leur donner des perspectives ?

- Face à des enjeux sociaux et sociétaux majeurs liés à nos domaines d'activité, illustrés par l'actualité brûlante de l'été (et incendiaire de l'hiver ?), les actes politiques et budgétaires seraient-ils mis en cohérence avec les discours après une décennie de démolitions/fragmentations continue de nos services et EP ?
- Face à une situation sociale et

Autant de questions auxquelles FO attendait que les ministres Béchu (MTECT), Pannier-Runacher (MTE) et Beaune (Transports) apportent des réponses concrètes (notamment aux propositions et revendications portées [ICI](#)) ! En s'interrogeant au passage sur l'absence du ministre délégué à la Mer...voire de la Première Ministre qui « planifie » la transition écologique en direct !

A retenir....

Stabilité relative des effectifs certes, c'est mieux que la cure des 15 dernières années (-8000 emplois depuis 2017) ! Mais le pôle ministériel reste au fond de la classe interministérielle alors que les enjeux sont majeurs.

Des promesses de stabilité des effectifs sur le quinquennat et l'arrêt de toute nouvelle réforme

liée aux seuls effectifs. Mais pas de réponses sur la place du ministère dans le concert interministériel et les transferts incessants subis vers le MI, la DGFiP, les collectivités, ... Transférer c'est perdre des effectifs, des compétences et tout autant déstabilisant pour les services !

Les propositions de FO pour changer de cap et répondre aux enjeux désormais incontestables dans nos domaines d'intervention

FO → **Obtenir des arbitrages budgétaires bien plus favorables pour les prochaines années** permettant le renforcement des moyens et effectifs pour porter les politiques

Ministre → s'engage à ce qu'aucun poste ne soit supprimé en DREAL et DDT...enfin sauf les coups déjà partis (comme les transferts à la DGFIP!) ? Et affirme viser que cette stabilité s'installe sur le quinquennat

FO → une stabilisation des effectifs peut-être, mais néanmoins des perdants en 2022, en premier lieu VNF, et des transferts de postes déjà programmés (DGFIP, loi 3DS) et que les effectifs « Mer » ont subrepticement disparus

FO → **Revenir sur la loi 3DS et en endiguer les effets**, elle qui morcelle l'action publique en renvoyant chaque « territoire » à ses propres vicissitudes et qui déshabille les services de l'État dont les DIR menacées dans leur existence même.

Ministres → tout ce qui a déjà été décidé sera mené à terme. Autant pour les DREAL et DDT sur Natura 2000 que pour les DIR et DREAL vis à vis des collectivités.

FO → à quoi rime l'affichage d'un moratoire sur les baisses d'effectifs quand près de 10 000 postes du pôle ministériel dépendent de la seule volonté des collectivités de mettre la main sur le réseau routier national ?

Ministres → les ministres assument le SAV de la loi 3DS sur les routes nationales et Natura 2000...le ministre délégué aux Transports indiquant pour la première fois que l'État intégrerait dans ses arbitrages la question de la cohérence des réseaux et de la non destructuration des services (affaire à suivre d'ici la fin de l'année). Il s'engage sur le maintien des effectifs dans les DIR en 2023. Les arbitrages doivent être rendus d'ici la fin de l'année, afin de ne pas prolonger l'incertitude pour les personnels.

FO → Tirer la conclusion qu'une politique prioritaire portée par Matignon **ne peut dépendre de la seule chaîne de commandement du ministère de l'Intérieur** au niveau territorial

Ministres → une écoute attentive du ministre du MTECT tout au plus. Pendant ce temps, la fuite en avant se poursuit avec la prise en main du dialogue social des DDI par la seule DRH du ministère de l'Intérieur.

A retenir sur les effectifs :

→ **+6 ETP affichés pour les services ministériels** (gardez la monnaie...) mais des milliers de postes déjà gagés pour des transferts à venir et quelques tours de passe passe. La plaquette budgétaire affichait 69 929 ETP, [celle de 2023](#) 69 594.

69 929 – 69 594 = 6 (il doit y avoir de la matière noire pour équilibrer l'équation!)

→ *les ministres défendent les arbitrages obtenus de leur part auprès du Budget, et misent sur la feuille de route sur la planification écologique et énergétique de l'automne 2022 pour faire mieux pour les années à venir.*

→ **Une relative stabilité des ETP pour les établissements publics...cachant des disparités** : quelques hausses d'effectifs portent sur l'Agence nationale de l'habitat (+25 ETP), l'Ademe (+25 ETP) et l'Office français de la biodiversité (+15 ETP), Météo-France (+6 ETP). Pour le CEREMA c'est +0. Peut-on se féliciter, notamment pour le CEREMA, de tels chiffres après des années de cures et face aux enjeux fixés à cet établissement et aux autres ?

VNF continue à « payer la note de la voie de l'austérité » (-60 ETP) ? → *le ministre du MTECT indique que la baisse imposée à l'établissement en 2023 ne saurait s'imposer comme une trajectoire intangible pour l'ensemble de la mandature.*

→ **Quid des écoles...en attendant de fermer l'ENTE ?** Un renforcement relatif (+2 ETP) pour l'ENPC et l'ENTPE...mais -4 ETP pour l'ENAC, jeu à somme nulle, et un budget du CMVRH en légère baisse...alors qu'il doit intégrer une partie des missions de l'ENTE → *toujours pas de réponse sur une vision politique de son réseau des écoles et centres de formation, FO poussera encore et encore la nécessité d'un véritable chantier en la matière*

→ **L'arrêt des suppressions d'emplois à la DGAC mais une reprise d'effectifs de 4 ETP à l'ENAC.**

→ **Quid des effectifs « Mer » ?** → *Aucune donnée dans le dossier de l'administration et pas plus de réponse en séance.*

**Alors une inflexion de façade ou un réel changement de cap ?
En tout cas le rebond n'est pas au rendez-vous et les transferts, loi 3DS en tête, portent potentiellement sur des milliers de postes ...**

Emplois État et opérateurs

Budget général et budgets annexes

MINISTÈRES	État		Opérateurs				État et opérateurs	
	Schéma d'emplois ¹		Plafond d'emplois ² PLF 2023	Schéma d'emplois ¹		Plafond d'emplois ² PLF 2023	Schéma d'emplois ¹	
	LFI 2022 ³	PLF 2023		LFI 2022 ³	PLF 2023		LFI 2022 ³	PLF 2023
Agriculture et souveraineté alimentaire	-	+149	29 893	-129	-31	14 629	-129	+118
Armées	+492	+1 547	272 570	+18	+36	13 158	+510	+1 583
Culture	-15	+5	9 109	+30	-	19 969	+15	+5
Économie, finances et souveraineté industrielle et numérique	-1 498	-546	126 295	-42	+38	8 526	-1 540	-508
Éducation nationale et jeunesse	+50	+2 000	1 038 536	-25	-	3 067	+25	+2 000
Enseignement supérieur et recherche	+15	+25	5 179	+618	+755	246 366	+633	+780
Europe et affaires étrangères	-	+106	13 634	-	-	5 975	-	+106
Intérieur et outre-mer	+1 098	+3 069	302 138	+19	+40	3 067	+1 117	+3 109
Justice	+720	+2 253	92 061	-	+60	751	+720	+2 313
Santé et prévention	-	-	-	-	-	131	-	-
Services de la Première ministre	+211	+208	9 947	-	-	1 000	+211	+208
Solidarités, autonomie et personnes handicapées	+35	+54	4 930	-7	-105	8 298	+28	-51
Sports et jeux olympiques et paralympiques	-	-	1 442	+6	+5	699	+6	+5
Transformation et fonction publiques	+30	+39	470	+20	-	1 100	+50	+39
Transition écologique et cohésion des territoires	-224	+6	35 910	-14	+18	19 607	-238	+24
Transition énergétique	-	-	-	-10	+13	3 757	-10	+13
Travail, plein emploi et insertion	-	+60	7 773	-1 104	+979	56 041	-1 104	+1 039
TOTAL Budget général	+914	+8 975	1 949 886	-620	+1 808	406 141	+294	+10 783
Contrôle et exploitation aériens	-76	-	10 421	-4	-4	791	-80	-4
Publications officielles et information administrative	-7	-15	523	-	-	-	-7	-15
TOTAL Budgets annexes	-83	-15	10 944	-4	-4	791	-87	-19
TOTAL GÉNÉRAL	+831	+8 960	1 960 831	-624	+1 804	406 932	+207	+10 764

(1) Schéma d'emplois en ETP

(2) Plafond d'emplois en ETPT

(3) Format 2023

A retenir sur les crédits de fonctionnement des services :

Pas grand-chose puisque la maquette budgétaire présentée ne porte que sur les services ministériels en dehors des DDI et directions régionales. Bref, **le ministère a la main sur le fonctionnement courant de 20 % de ses agents** ... et l'on peut s'inquiéter de l'impact de l'inflation sur la capacité des services à fonctionner en 2023.

A retenir sur les mesures catégorielles :

Une tentative d'escroquerie tout d'abord, en intégrant en 2023 les 19 M d'euros appartenant aux agents de la filière technique et finançant un sixième de ce qui aurait du leur être versé dès 2021.

Une fois défaillante cette provocation, et soustraits l'augmentation de 3,5 % de la valeur du point d'indice de l'été 2022, le « glissement vieillesse technicité » (les changements d'échelon), ou les montants d'accompagnement « social » des restructurations, **le « grain à moudre » est divisé par 2 entre 2022 et 2023, sans parler de l'inflation.**

Hors arnaque à l'ISS donc, l'évolution de la masse salariale ministérielle s'élève à +2,9 %, et à moins de 1 % d'espoir de revalorisation salariale collective.... à comparer avec l'évolution de l'inflation !! Au MTECT, on est bien loin des annonces d'autres ministères comme l'éducation nationale !

Pas un mot par ailleurs sur la capacité donnée aux opérateurs pour financer ces pourtant maigres mesures.

A noter pour finir que le cumul des crédits de masse salariale rendue au budget en fin d'année depuis 2017 permet de financer le remboursement en un seul bloc de la dette contractée auprès de la filière technique... et que « l'épaisseur du trait » restituée à Bercy en 2021 est trois à quatre fois supérieure aux mesures nouvelles pour 2023..

A retenir sur les crédits d'action sociale :

Le budget d'action sociale est augmenté de 1.3 M€ par rapport à 2022. Cette augmentation est une bonne nouvelle pour notre budget, car il permet d'augmenter le ratio par agent pour assurer la mise en œuvre de l'action sociale...**mais cela sera-t-il suffisant pour faire face à l'inflation ?**

En analysant plus finement le budget on constate une augmentation du budget affecté à la restauration collective de 900k€ par rapport à 2022. Le budget 2022 prévoyait déjà dans son budget la mise en œuvre de l'harmonisation des subventions repas des agents des DIR et DIRM, à la suite de l'harmonisation dont avaient bénéficié les agents des directions départementales et régionales. En 2022 cela avait permis à 40% des agents de DIR DIRM de pouvoir bénéficier de cette harmonisation.

L'augmentation du budget 2023 se justifie pour assurer d'une part le financement de la hausse de la PIM (Prestation InterMinistériel) de 1.29 € à 1.38 € (+460 k€) et d'autre part de pouvoir poursuivre une harmonisation des lieux conventionnés dans les DIR-DIRM (+440k€ prévu au budget 2023 pour une estimation des besoins à hauteur de 630 k€). Cette revendication portée par FO en CCAS Plénier a été partiellement satisfaite et permettra à la moitié des agents de DIR DIRM fréquentant des lieux conventionnés « non harmonisés » de pouvoir bénéficier d'un prix de repas moins cher. Le problème du coût de la restauration reste par contre entier pour les 2700 agents de DIR/DIRM qui ne disposent à ce jour d'aucune convention de restauration alors qu'ils sont éligibles à la PIM pour 92 % d'entre eux. **Les coûts liés aux denrées alimentaires explosent par ailleurs et personne ne sait de combien augmentera le passage en caisse.**

Le budget attaché majoritairement aux actions sociales collectives des CLAS, ainsi que les arbres de Noël, est en hausse de 100 k€ par rapport à 2022. Même réserve que précédemment sur l'inflation qui risque d'impacter directement les coûts d'organisation des arbres de Noël.

Le secteur associatif (CGCV, FNASCE) est préservé en affichage avec un financement égal à 2022 (4.9 M€)....mais nos opérateurs pourront-ils là aussi faire face à l'augmentation des coûts de leur fonctionnement ?

FO sera très vigilante à ce sujet...et nous resterons fortement mobilisés en 2023 pour proposer la meilleure organisation possible de notre action sociale ministérielle.

Au delà du PLF 2023, les leviers que FO propose aux ministres pour donner des gages concrets

Et si notre ministre voulait marquer un changement de cap positif, il existe de nombreuses pistes concrètes parmi lesquelles :

- le versement de l'année de retard ISS 2020 sur une période au choix des agents, **avec indexation sur l'inflation des montants versés.**
→ *le ministre prend note avec attention de ce sujet.*
- **la correction immédiate de la dernière note de gestion RIFSEEP** qui entraîne la rétrogradation d'agents de la filière administrative et n'offre aucune garantie de consommation des enveloppes catégorielles annoncées au PLF 2022 → *FO remontera au créneau de la DRH*
- la possibilité de **mise en place de la semaine de 4 jours** et d'un **réel droit à la déconnexion** (la signature de FO n'étant nullement acquise au stade des négociations actuelles en l'absence de mesures contraignantes pour l'administration)
→ *affaires à suivre...*
- **le rétablissement de 2 cycles annuels de mobilité** a minima → *point pris avec attention par le*

ministre...

- Redonner **un mandat de gestion des agents pour l'ensemble des de l'écosystème ministériel et en essaimage** à la DRH → *idem*
- **ne pas donner suite au projet d'arrêté qui instituerait des durées mini/maxi sur certains postes**, et engager un plan d'action pour renforcer l'attractivité du recrutement sur les corps ministériels (ce qui passe par une stratégie pour les écoles et une action corrective sur le niveau de rémunération des élèves).
- la réouverture de négociations sur un **protocole social à la DGAC en 2023** → *il aura fallu brandir la menace d'un mouvement social d'ampleur pour obtenir l'engagement correspondant.*
- **le renforcement et l'amélioration des dispositifs d'action sociale** tels que portés par FO en CCAS, FO est favorable à l'ouverture de négociations moyennant le respect de certaines lignes rouges (intégration des EP, maintien des moyens notamment)